



Prise d'empreinte digitales

Par **Anna**, le **19/02/2012** à **00:07**

Bonjour,

Je fais appel à votre forum car j'ai une petite question à vous poser, j'ai cherché si d'autres sujets avait été ouverts sur cette question mais je n'ai pas trouvé. Je vous fais donc un résumé de mon histoire: Lorsque j'étais plus jeune j'ai eu quelque problèmes avec la drogue (qui sont maintenant finis). La veille de mes 18 ans la gendarmerie m'a convoqué car un dealer leur avait dit que je lui avait acheté de la drogue (1 seule fois). Ils ne m'ont jamais mis en état d'arrestation, il m'ont interrogé puis ils ont pris mes empreintes et deux photos. Je voulais donc savoir si ils avaient le droit de m'obliger à leur donner mes empreintes (qui seront dans leurs donnés à vie j'imagine) alors qu'ils ne m'ont pas arrêté (mais seulement convoqué). Puis-je demander le retrait de mes empreintes ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **19/02/2012** à **06:49**

Bonjour,

Prise d'empreintes et photos font obligatoirement parties de la procédure lors d'une garde à vue. Ces infos sont classées à vie dans les fichiers.